



PÔLE IME

---

Association  
Pour Adultes et  
Jeunes Handicapés  
des Yvelines

## MECS La Maison des Lauris”

---



## Livret d'accueil

■ **IME le chemin des Lauris et MECS La Maison des Lauris**

**55/57 rue de la Garenne – 78500 Sartrouville**

Tél : 01.61.04.23.82 - [Mail](mailto:ime-chemindeslauris@apajh-yvelines.org) : ime-chemindeslauris@apajh-yvelines.org

[www.apajh-yvelines.org](http://www.apajh-yvelines.org)

## SOMMAIRE

### Table des matières

MOT D'ACCUEIL .....	2
PREMIERE PARTIE : PRESENTATION.....	4
1. Présentation de l'APAJH Yvelines .....	4
2. Présentation de la structure .....	5
DEUXIEME PARTIE : FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE.....	7
1. Localisation .....	7
2. Plan de la structure.....	9
3. Organigramme.....	9
4. Missions de la MECS .....	10
3. Les prestations .....	12
TROISIEME PARTIE : LES PERSONNES ACCOMPAGNEES .....	15
3. Les garanties souscrites .....	18
4. Les informations utiles .....	18

#### ANNEXES :

RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

CHARTRE DES DROITS ET DES LIBERTÉS DES PERSONNES ACCUEILLIES

CHARTRE VIE AFFECTIVE, AMOUREUSE ET SEXUELLE DE LA PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP

CHARTRE ASSOCIATIVE RELATIVE À LA BIENTRAITANCE ET AU QUESTIONNEMENT ETHIQUE

REGLEMENT INTERIEUR DU CVS

---

Le personnel de l'IME « Le chemin des Lauris » et de la MECS Maison des Lauris se joint à moi pour vous souhaiter la bienvenue au sein de nos établissements.

Vous trouverez dans ce livret d'accueil toutes les informations nécessaires pour vous permettre de mieux comprendre le fonctionnement de la structure, mais aussi une présentation de la vie au sein de la MECS pour les personnes accompagnées.

Le but de ce livret est de réaliser ensemble un travail de qualité pour le bien-être de chaque enfant ou adolescent et de ses aidants.

Au nom de toute l'équipe de l'APAJH78 et des professionnels des deux établissements, c'est avec un grand plaisir que nous vous souhaitons la bienvenue.

Nous sommes ravis de vous accompagner dans cette nouvelle étape.

L'équipe est totalement engagée dans l'accompagnement des enfants et de leur famille.

À l'écoute des attentes, formée à l'identification des besoins, cette équipe va construire, en collaboration étroite avec la famille et les partenaires un projet individualisé adapté à chaque personne.

Ce projet sera mis en œuvre et évalué par une équipe pluridisciplinaire, depuis l'admission jusqu'à la sortie.

Nous avons conçu ce livret d'accueil pour vous présenter le plus précisément possible les prestations proposées et les modalités de fonctionnement.

Nous espérons qu'il vous aidera à mieux comprendre notre approche et à vous sentir pleinement intégrés dans notre institution.

N'hésitez pas à solliciter l'équipe des professionnels pour toute question ou préoccupation.

Nous sommes là pour vous accompagner et faciliter l'intégration de votre enfant.

Bienvenue aux Lauris.

La Directrice et son équipe

## PREMIERE PARTIE : PRESENTATION

### 1. Présentation de l'APAJH Yvelines

L'APAJH Yvelines est une association loi 1901 qui accompagne des personnes avec tous les types de handicap et ce, à tous les âges de la vie. Elle fêtera ses 50 ans d'existence en octobre 2025. Depuis sa fondation en 1975, elle a évolué en sachant équilibrer les changements, par des accroissements de capacité d'accueil ou par des transformations, gardant l'objectif d'améliorer la qualité du service rendu aux personnes. L'APAJH Yvelines est membre de l'Association dite « Fédération Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés » reconnue d'utilité publique depuis le 13 mai 1974.



1200

personnes  
accompagnées



+ 500

professionnels



28

ESSMS

### Nos valeurs

Quelle que soit la nature du handicap, la primauté de la personne est prônée par :



CITOYENNETÉ



ENGAGEMENT



OUVERTURE D'ESPRIT  
ET TOLERANCE



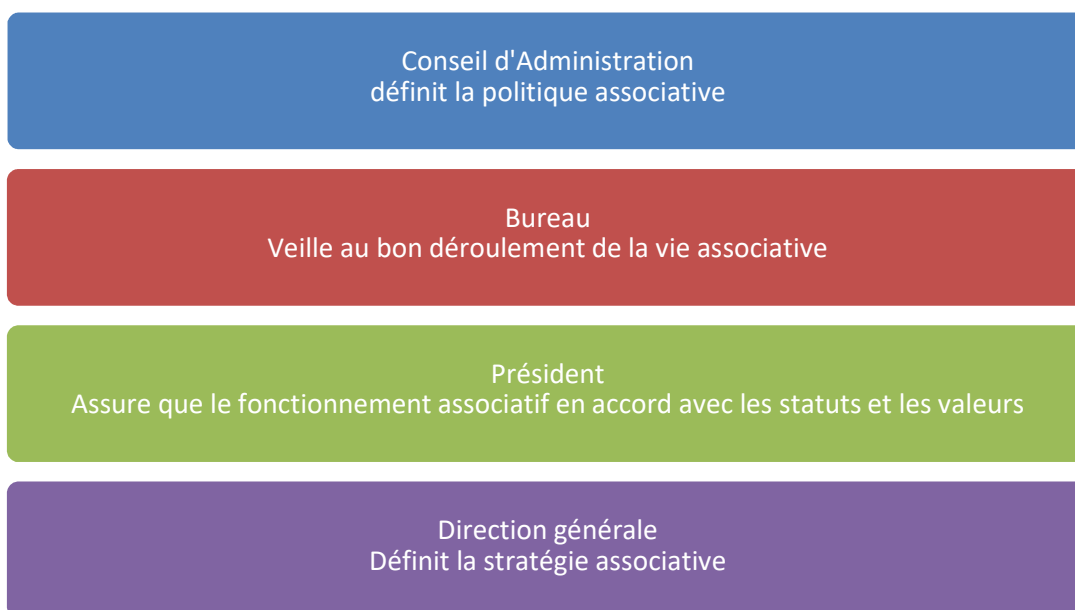
SOLIDARITÉ ET  
RESPONSABILITÉ

### Une association en mouvement

L'APAJH Yvelines fait vivre ses valeurs dans toutes ses actions avec et pour les Personnes :

- Inclure dans la société,
- Soutenir la qualité de la relation avec l'entourage de la Personne,
- Consolider les actions intérieurement menées,
- Promouvoir les partenariats et son ouverture,
- Développer ses actions vers les besoins nouveaux.

### Une organisation associative



## 2. Présentation de la structure

### Historique

1969 : Ouverture de l'Externat Médico-Pédagogique Henri Wallon rue Faidherbe à Sartrouville (accueil de 35 enfants de 6 à 14 ans)

1974 : Ouverture de l'Externat Médico-Professionnel Henri Wallon rue du Bas de la Plaine (accueil de 25 adolescents de 14 à 20 ans)

1985 : Ouverture d'une section en Centre d'Aide par le Travail (C.A.T.) : 15 places, pour les jeunes adultes handicapés sortis de l'E.M.Pro., dans les locaux de l'E.M.Pro « Henri Wallon »

1992 : Ouverture du C.A.T Jean Charcot, 119 avenue de Tobrouk à SARTROUVILLE devenu « E.S.A.T. Jean Charcot » en 2006 ; l'E.S.A.T. accompagne aujourd'hui par le travail, 58 travailleurs.

2001 : Agrément du projet de reconstruction de l'E.M.P. et de l'E.M.Pro « Henri Wallon ».

2004 : Après construction le déménagement se réalise, l'E.M.P. et l'E.M.Pro devenant la S.E.E.S et la S.I.P.F.P. de l'actuel Institut Médico-Educatif « le chemin des Lauris ».

2016 : L'agrément de l'IME est précisé par le dernier arrêté préfectoral du 11 mai définissant la population reçue par l'établissement : « enfants et adolescents des deux sexes, âgés de 5 à 20 ans, présentant une déficience à prédominance intellectuelle, avec ou sans troubles associés, à l'exclusion des handicaps sensoriels ou moteurs graves ...».

2016 : fusion-absorption de l'ARAAMIS par l'APAJH Yvelines.

2024 : un projet d'extension de l'IME le Chemin des Lauris voit le jour en septembre pour 12 places avec la création d'une Maison d'Enfants à Caractère Social pour ces 12 enfants de 5 à 21 ans suivis par l'ASE et porteurs de TSA. Cette Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) est ouverte 365 jours par an. Les 12 enfants bénéficient d'un accompagnement éducatif, thérapeutique, social et pédagogique sur les temps d'ouverture de l'IME « Le chemin de Lauris » à savoir 210 jours par an au sein de l'IME.

La MECS ouvre ses portes dès septembre 2024, à MORAINVILLIERS dans deux grosses maisons dans l'attente d'une construction d'internat plus définitive sur un terrain attenant à l'IME à Sartrouville.

### **Type d'établissement**

**La Maison d'Enfants à Caractère Social « La Maison des Lauris » accueille sur 365 jours, 12 enfants de 5 à 21 ans en internat. Cet établissement vient compléter la prise en charge médico sociale assurée sur 210 jours à l'IME « Le chemin des Lauris », Institut Médico-Educatif.**

La Maison d'Enfants à Caractère Social (M.E.C.S) La Maison des Lauris est un établissement classé dans le champ des institutions sociales et médicosociales, régi par la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médicosociale. La M.E.C.S Maison des Lauris est habilitée, par l'Aide Sociale à l'Enfance, à recevoir des jeunes dans le cadre de la Protection de l'Enfance sous couvert de mesures administratives ou judiciaires au titre des articles 375 à 375-8 du code civil. L'établissement est financé sur la base d'un prix de journée arrêté par le Conseil départemental des Yvelines. La M.E.C.S La Maison des Lauris peut accueillir 12 jeunes de 5 à 21 ans porteurs de TSA.

## Le pôle IME

Au sein de la structure de l'APAJH Yvelines,  
la MECS La maison des Lauris s'inscrit dans le pôle IME.  
Ce pôle regroupe les établissements médico-sociaux suivants :

- l'IME Le chemin des Lauris
- l'IMPro le Manoir à Andrézy
- l'EME la Clé Saint Pierre à Elancourt.

Cette affiliation au pôle offre divers avantages en termes de collaboration et de synergie entre les établissements.

### et MECS La Maison des Lauris

55/57 rue de la Garenne  
78500 – Sartrouville  
ime-chemindeslauris@apajh-yvelines.org  
01.61.04.23.82

Horaires d'ouverture du secrétariat: lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 16h  
Mercredi: 9h à 13h

*A titre temporaire et durant la construction de l'internat à Sartrouville, les enfants de la MECS "La Maison des Lauris" seront hébergés au 18 rue de la Crette 78630 Morainvilliers.*

*Ils bénéficient d'un accompagnement médical, paramédical, éducatif, pédagogique, rééducatif, psychologique et social du lundi au vendredi au 13 rue de Morainvilliers 78630 ORGEVAL*

## DEUXIEME PARTIE : FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE



### 1. Localisation

La Maison des Lauris se situe en Ile de France, dans le département des Yvelines.

La MECS La Maison des Lauris au 55/57 rue de la Garenne 78500 Sartrouville à partir de fin 2026.

La MECS La Maison des Lauris est à titre provisoire située au 18 rue de la Crette 78630 MORAINVILLIERS. L'accompagnement médicosocial sera principalement réalisé durant ces deux années à ORGEVAL (78 630) au 13, rue de Morainvilliers.



### Les moyens d'accès à La MECS La Maison des Lauris à SARTROUVILLE



**Train :** Ligne J - arrêt Sartrouville  
RER A - arrêt Sartrouville



**Bus :** 30-05 arrêt « La Garenne »

### Les moyens d'accès pour MORAINVILLIERS



**Train :** Ligne 12  
RER A



**Bus :** X419, Express A14, bus 44, bus 16, bus 61

### En voiture

La commune de Morainvilliers – Bures se situe à 35 kilomètres à l'Ouest de Paris avec un accès direct aux autoroutes A13 et A14, permettant de rejoindre La défense en 25 minutes et Saint-Lazare en 45 minutes.

D113, permettant de rejoindre Poissy en 18 min.

## 2. Plan de la structure

A titre provisoire, durant la période de construction de l'extension de l'IME au 55-57 rue de la Garenne, l'hébergement de la MECS La Maison des Lauris est situé à MONRAINVILLIERS.

### ➤ 2 maisons identiques et juxtaposées de 160 m<sup>2</sup> chacune

Elles sont composées de :

Rez-de-chaussée : 70m<sup>2</sup>

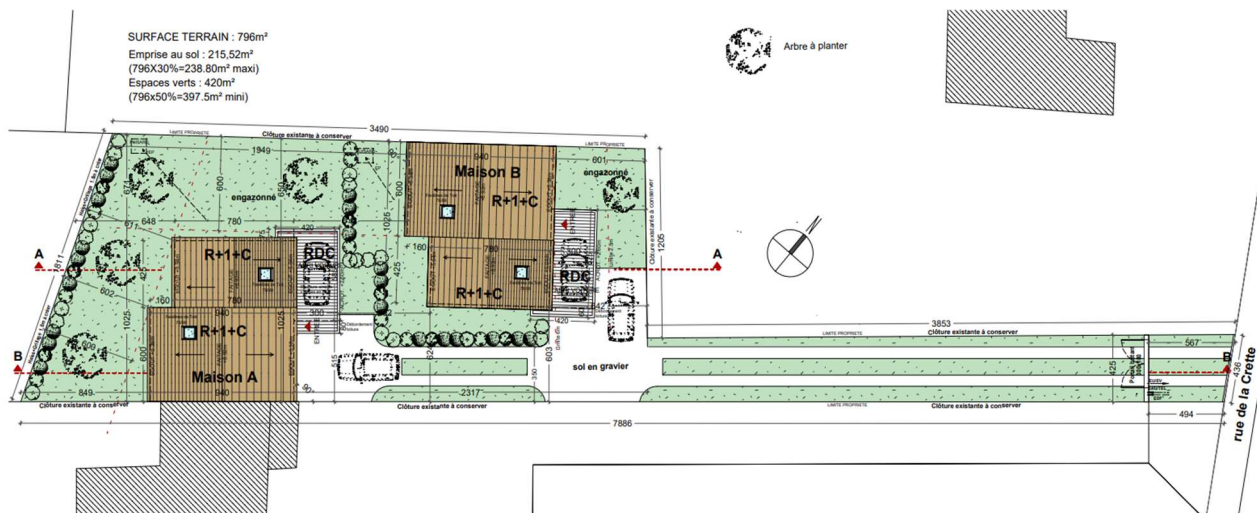
- 1 séjour de 27m<sup>2</sup>
- 1 salle à manger de 16m<sup>2</sup>
- 1 cuisine de 7.35m<sup>2</sup>
- 1 bureau chef de service dans la maison A et personnel éducatif 10.28m<sup>2</sup> dans la maison B.
- 1 buanderie/chaufferie de 2.64m<sup>2</sup>
- 1 WC

R+1: 68.28m<sup>2</sup>

- 4 chambres de 11m<sup>2</sup>
- 2 salles de bain de 6.20m<sup>2</sup>
- 1 WC
- 1 dressing de 6.03m<sup>2</sup>

R+2 : 21.30m<sup>2</sup>

- 1 salle cocooning de 10.30m<sup>2</sup>
- 1 chambre de 2 enfants de 11m<sup>2</sup>



## 3. Organigramme

Les équipes sont composées de 60 professionnels qualifiés ou en cours de qualification et de spécialités complémentaires répartis sur les 2 établissements IME et MECS :

L'établissement accueille également des stagiaires dans les différents métiers représentés.

#### 4. Missions de la MECS

Chaque membre du personnel de la MECS, dans le cadre de sa mission propre, est garant de l'application et du respect du règlement de fonctionnement en concertation et sous l'autorité de la Direction.

Un éducateur référent est chargé de ton suivi au quotidien. Il sera ton interlocuteur. Il travaille au sein d'une équipe encadrée par un chef de service en lien avec ta famille ou ton représentant légal, les partenaires sociaux et le juge pour enfants. Des rencontres sont régulièrement organisées avec toi, pour faire le point sur les objectifs définis dans le Document Individuel de Prise en Charge (DIPC). Tout au long de ton parcours avec ton éducateur référent, tu vérifieras les objectifs et les moyens définis sur un document appelé Projet personnalisé d'Accompagnement (PPA). Ce document est réévalué au moins une fois par an.

Une réunion de PPA est organisée avec toi, tes parents ou ton représentant légal pour déterminer les objectifs de l'année suivante. Le compte-rendu sera communiqué à l'Aide Sociale à l'Enfance et au juge des enfants.

Durant ton séjour, ta famille ou ton représentant légal sont régulièrement informés de la vie de l'établissement (les vacances, les événements particuliers) et de l'évolution de ton séjour. Ta famille ou ton représentant légal sont associés aux réflexions et démarches te concernant, dans la limite du cadre fixé par l'ASE ou le juge des enfants et du règlement de fonctionnement de l'établissement.

Toutes les décisions importantes sont prises avec l'accord de tes parents en référence au cadre légal sur l'autorité parentale (Code civil—articles 371 et suivants), concernant les actes quotidiens, médicaux, scolaires, loisirs, sportifs, culturels, conformément aux modalités de placement.

#### **Finalités de l'accompagnement**

Les objectifs d'accompagnement de la MECS sont orientés vers une prise en charge individualisée, répondant aux attentes et besoins spécifiques de chaque enfant/adolescent.

La mission de la MECS La Maison des Lauris vise à promouvoir l'épanouissement ainsi que le développement de toutes les potentialités intellectuelles, affectives et corporelles des enfants et adolescents. L'équipe encourage l'atteinte d'une autonomie maximale dans les aspects quotidiens et sociaux, le bien-être, l'inclusion dans la communauté de droit commun et le développement de l'autodétermination.

L'équipe guide les personnes tout au long d'un parcours visant une inclusion harmonieuse dans les divers domaines de la vie personnelle.

La MECS La Maison des Lauris présente la particularité d'accompagner des enfants présentant des TSA diagnostiqués et pour répondre aux besoins particuliers de ceux-ci, elle assure un suivi médical (somatique et psychique), paramédical, psychologique, rééducatif, éducatif et/ou social.

Les interventions se décomposent en groupes qui s'inscrivent autant dans les apprentissages des actes de la vie quotidienne que dans une dynamique de projets adaptés, afin de valoriser le potentiel et l'épanouissement de chaque enfant.

Des projets éducatifs et des activités sont mis en œuvre pour optimiser les acquisitions et favoriser l'autonomie et les apprentissages du quotidien, la communication et la socialisation. Ces activités sont développées en interne, mais aussi à l'extérieur avec l'inscription dans divers réseaux partenariaux au niveau culturel, artistique, sportif et de loisirs. Elles sont le vecteur de l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation du Projet Personnalisé d'accompagnement de l'enfant.

### **Week-end**

Un programme est établi avec des activités culturelles et de loisirs au sein de la MECS et en extérieur avec un rythme adapté à chacun.

Un planning personnalisé est proposé en fonction des attentes et besoins du jeune. Il se décline autour d'activités différenciées et séquencées.

Les activités favorisent l'épanouissement, le bien-être, l'autonomie, et développent l'adaptation sociale et les compétences. Le travail en petit groupe est favorisé afin d'encourager les apprentissages et garantir la disponibilité du jeune.

### **Repas et hygiène.**

Ils sont préparés et servis par les Maitresses de maison avec l'aide des personnels éducatifs. La participation de chaque enfant est recherchée dans l'objectif d'un apprentissage de l'autonomie et de la vie en collectivité.

- Petit-déjeuner sur la MECS sur le groupe de vie.
- Déjeuner à l'IME Le chemin des Lauris sur les 210 jours d'ouverture et à la MECS les autres jours.

Si tu es scolarisé à l'extérieur, possibilité de le prendre à la cantine de l'établissement scolaire externe.

- Goûter sur la MECS.
- Dîner sur le groupe de vie.

Une maitresse de maison avec l'aide des personnels éducatifs t'aidera dans l'apprentissage de la gestion de ton linge, du rangement de ta chambre et de l'apprentissage de l'hygiène.

Les deux salles de bains sont équipées de douches et baignoire.

### **La nuit.**

Deux surveillants assurent la sécurité dans la MECS en lien permanent avec un des cadres d'astreinte de la MECS/IME.

### **Chambre**

Elle constitue ton espace personnel sous la responsabilité des personnels éducatifs. Quatre chambres sont individuelles et une est partagées par deux enfants. Les chambres sont équipées de lits, éclairages et rangements pour les jeux et objets personnels.

Tu es responsable de sa bonne tenue et de sa décoration dans la limite du respect des locaux et du règlement de fonctionnement.

### **Vacances**

Elles sont organisées en fonction de la situation de chacun. La MECS prévoit des séjours à thèmes (sport, détente, découverte) mais aussi des sorties à la journée ou ½ journée à proximité du lieu de vie.

### **Journée type (du lundi au vendredi)**

- Entre 7h à 8h : lever des enfants
- 8h à 8h30: petit-déjeuner
- 8h45 : départ pour les activités en IME accompagné des personnels éducatifs
- 9h à 16h: IME avec déjeuner à la cantine
- 16h15 à 17h00: retour à la MECS et goûter
- Jusque 18h : temps calme et/ou jeux proposés par le personnel éducatif
- A partir de 18h: Chaque groupe organise son service selon l'âge des enfants et adolescents pour répondre au rythme de vie de chacun :
  - Groupe de 5 à 10 ans :
    - Douche et préparation de la tenue pour le lendemain, les enfants restent à l'étage jusqu'à 18h45 pour ensuite aller dîner.
    - Les couchers sont échelonnés en fonction de l'âge des enfants à partir de 20h.
  - Groupe de 11 à 13 ans :
    - Temps libre de 45 minutes environ.
    - Douche et préparation de la tenue et du sac pour le lendemain à partir de 18h45,
    - Repas à 19h30.
    - Les couchers sont échelonnés en fonction de l'âge des enfants à partir de 20h30.

### **3. Les prestations**

Conformément à la loi 2002-2 du 2 janvier 2002, la MECS La Maison des Lauris met en œuvre des actions permettant d'associer les bénéficiaires à leur accompagnement en les considérant acteurs à part entière.

## Cadres de Direction

- La Direction des 2 établissements, IME et MECS, fixe les grandes lignes de l'organisation des services en application de la politique de l'Association gestionnaire. Elle veille à l'adéquation des actions mises en œuvre avec les spécificités des agréments et les missions confiées par l'Association. Elle est garante de la qualité de la prestation apportée aux enfants et aux familles par l'animation des travaux de réflexion, l'organisation de la formation permanente de l'équipe, l'élaboration des outils, dossiers des enfants et PPA. 2
- 3 Chefs de Service sont les interlocuteurs privilégiés des enfants et responsables légaux. Par délégation de la Direction, ils animent et coordonnent les activités des services. Ils ont des fonctions : hiérarchiques, organisationnelles, d'animation et de formation des équipes. 1 chef de Service est l'interlocuteur privilégié pour la MECS La Maison des Lauris.

## Equipe thérapeutique

**Médecin pédopsychiatre** avec un rôle central en assurant la coordination, la surveillance et le suivi de la santé des personnes accompagnées. En tant que pivot, il facilite la communication entre l'équipe thérapeutique, les responsables légaux et les services de santé extérieurs. Son expertise médicale contribue à garantir une prise en charge holistique, alignée sur les besoins spécifiques de chaque personne, tout en favorisant la collaboration interdisciplinaire et le bien-être global des enfants.

**Infirmière** contribue au suivi de la santé de l'enfant, met en œuvre des actions de prévention, assure l'administration des traitements sur ordonnance, les soins courants lors de blessures ou de maladie, et le lien avec les responsables en ce qui concerne les aspects médicaux.

**Une psychologue** suit l'évolution intellectuelle et psycho-affective des enfants. Elle peut rencontrer des enfants dont la problématique psychologique nécessite une attention particulière. Elle intervient auprès des équipes et participe aux travaux institutionnels.

**Un psychomotricien** réalise les bilans des enfants à l'admission ou au cours de leur parcours. Sur prescription du médecin, ce professionnel construit et met en œuvre des rééducations en établissant et évaluant les objectifs. Il partage les bilans au cours des réunions de PPA.

Une visite médicale systématique est organisée chaque année au sein de l'établissement. Elle est effectuée par le médecin attaché à la MECS. L'infirmière assure un suivi des soins si nécessaire à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement. En cas d'urgence, le personnel soignant prend les dispositions nécessaires en concertation avec la Direction et avec la famille ou son représentant légal.

## Suivi Psychologique

Après un bilan systématique, l'enfant a la possibilité de revoir le psychologue de la MECS. Il est également possible pour la famille de le rencontrer. Il travaille en lien avec les équipes de

la MECS et de l'IME Le Chemin des Lauris. Il est tenu à la confidentialité, mais conformément à la législation, il doit informer la Direction de la MECS ou les Autorités en cas de situation grave mettant en danger l'intégrité physique et morale de l'enfant.

### **Scolarité**

Elle est déterminée en fonction du PPA, soit au sein des classes de l'IME, soit dans un établissement scolaire extérieur conventionné avec l'IME.

Conformément au CASF et à la loi du 11/02/2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », chaque élève accueilli dans la MECS La maison des Lauris bénéficie d'une Equipe de Suivi de Scolarisation (ESS) organisée par la Référente de scolarité (chargée de suivre le parcours scolaire de chaque élève) désignée par la Direction Académique de Versailles.

### **Equipe socio-éducative**

Les objectifs des prestations sont différenciés au regard de l'âge et du groupe dans lequel est l'enfant. Les activités proposées par l'équipe permettent une adaptation et une personnalisation de la prise en charge. Tous les professionnels contribuent à créer un climat familial et rassurant pour les enfants, en leur offrant un cadre structuré et bienveillant.

**Educateurs spécialisés** sont référents pour chacun, de 4 enfants. Ils sont les interlocuteurs privilégiés des responsables légaux. Ils assurent la planification des activités proposées au sein de la MECS en lien avec le Chef de service.

**Moniteurs éducateurs** construisent et mettent en œuvre, les activités concourant à l'atteinte des objectifs du PPA dans les domaines éducatif, du quotidien, de socialisation ou sportif.

**AMP/AES** jouent un rôle essentiel en apportant un soutien individualisé aux enfants en situation de handicap. Ce professionnel contribue à leur bien-être quotidien en assurant un accompagnement personnalisé, favorise leur autonomie dans les activités de la vie quotidienne, participe à la mise en œuvre des PPA et collabore activement avec l'équipe pluridisciplinaire pour assurer une prise en charge globale et adaptée.

**Maitresses de Maison** accompagnent les enfants dans les actes de la vie quotidienne (toilettes, habillage, repas), en respectant leur rythme et leurs besoins spécifiques, encouragent les enfants à participer aux tâches ménagères pour favoriser leur autonomie.

Ils assurent la propreté et l'hygiène des chambres, salles de bains, espaces communs et cuisines.

**Assistante de service Social** accompagne les situations des enfants dans les démarches administratives et diverses questions sociales en lien avec la coordination de parcours du jeune. Elle est un lien entre la famille, l'établissement et les organismes extérieurs (MDPH, ASE,...). Le dossier social de l'enfant est pris en charge par l'assistante de service social dans le respect du secret professionnel.

## Equipe de nuit

**Veilleur de nuit** assure la surveillance nocturne en offrant une présence rassurante et bienveillante pour les enfants pendant la nuit. Il veille à ce que les enfants dorment dans de bonnes conditions et intervient en cas de besoin (réveil nocturne, besoin...).

Il surveille les locaux et signale toute anomalie ou situation inhabituelle au cadre d'astreinte.

## TROISIEME PARTIE : LES PERSONNES ACCOMPAGNEES

### 1. Admission et sortie

L'ASE fait part à la Direction de la MECS des enfants suivis par ses services et dont les responsables légaux sont en possession de la décision de la CDAPH des Yvelines notifiant une orientation IME. Ces enfants sont tous diagnostiqués avec des TSA.

La famille et/ou son représentant légal transmet tout élément complémentaire pour l'étude du dossier :

- Éléments médicaux, psychologiques, paramédicaux, bilan CRA, etc.
- Éléments éducatifs, scolaires, etc.
- Éléments administratifs et sociaux.

Une rencontre est programmée avec :

- La Direction qui remet et commente le livret d'accueil et ses annexes mentionnées en page 1 de ce Livret. Elle recueille également les besoins de l'enfant et les attentes et besoins. Une visite de l'établissement est alors proposée si elle n'a pas été faite auparavant.
- Les chefs de service de la MECS et de l'IME proposent un temps d'observation de l'enfant au sein de la MECS et de l'IME afin d'établir un planning adapté. Cette période permet aux professionnels des établissements de proposer plusieurs ateliers éducatifs et pédagogiques afin de mieux répondre aux besoins de l'enfant.

Lorsque l'admission est confirmée par la Direction, l'enfant se voit proposer un emploi du temps réfléchi entre l'équipe pluridisciplinaire et les responsables légaux.

Au cours de l'admission, la Direction ou le Chef de Service par délégation, remet le DIPC en deux exemplaires qui devront être signés par l'ayant-droit et la Direction. Ce contrat est signé dans le mois qui suit l'admission.

L'établissement se charge d'informer la MDPH des Yvelines par le biais du logiciel Via Trajectoire et l'ASE de l'admission de l'enfant.

### **Le Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA)**

Le PPA de chaque enfant accueilli est proposé dans le délai des 15 jours de l'admission et actualisé dans les 6 mois, puis au moins une fois par an et selon un calendrier établi

prévisionnel annuel. Des réunions de l'équipe permettent de réaliser un bilan de chaque PPA à raison d'une par an au moins.

L'établissement s'engage à faire aboutir cette démarche et à la mettre en œuvre dans le délai décrit ci-dessus.

Le PPA rédigé et les responsables légaux sont invités à échanger et à le signer après accord.

Le PPA est guidé par le professionnel référent de l'enfant pour la MECS avec l'enfant et en collaboration avec le responsable légal dans le respect de leurs attentes et besoins. Des réunions sont organisées régulièrement afin d'échanger sur le PPA avec le jeune et/ou les professionnels ou partenaires impliqués.

Ce PPA est éducatif, thérapeutique et social. Chacun des professionnels intervient dans son domaine de compétences. Des objectifs, modalités et évaluations sont établis et font l'objet de suivis réguliers.

**La sortie** des effectifs est prononcée par la CDAPH des Yvelines après demande des responsables légaux et en concertation avec l'ASE.

## 2. Droits et devoirs

**Participation à la vie et au fonctionnement de la MECS par les enfants :** Chaque semaine, les enfants se retrouvent avec les autres et les éducateurs pour une réunion de régulation et d'organisation de la vie de la MECS. Tous les deux mois au minimum, une réunion est organisée par le Chef de service afin d'aborder les questions d'organisation générale de la MECS.

**Jour d'appel téléphonique,** médiatisé ou non, par semaine est défini selon le projet d'accueil, sauf avis contraire du juge des enfants.

**Entretiens familiaux** sont des rencontres entre la psychologue, l'éducateur référent, la famille et l'enfant. Ces entretiens peuvent être aussi à l'initiative des parents. Cette rencontre permet d'échanger sur le quotidien, sur les raisons du placement et l'avancée du PPA. Dans le respect des décisions administratives et judiciaires qui concernent l'enfant.

**Droits de visite et d'hébergement (DVH) ou visites libres (VL)** sont des droits accordés par le juge des enfants dans le cadre d'une Ordonnance de Placement Provisoire (OPP). La planification des calendriers s'organise avec l'ASE. Les horaires de départ et de retour des DVH ou VL tels qu'ils sont notifiés sur le calendrier, sont à respecter. Seules les personnes nommées sur le calendrier, sont autorisées à rentrer dans l'établissement.

### **Rencontre avec les parents, les représentants légaux**

Le Code d'action sociale et des familles préconise un travail partenarial avec les parents. Cet aspect est un droit et un devoir pour les acteurs concernés. Aussi, des réunions régulières avec les parents sont organisées et les parents peuvent rencontrer les différents intervenants en fonction de demandes particulières et/ou des besoins de l'équipe (attentes ou questionnements des acteurs, recueil d'informations...).



### Conseil de la Vie sociale

Conformément aux articles D 311-3 à D 311-14 du CASF, le Conseil de la Vie Sociale est constitué au minimum de cinq membres élus ou désignés pour une durée de trois ans renouvelables (Art. D 311-8) :

L'IME le Chemin des Lauris et La MECS la Maison des Lauris s'engagent à favoriser la participation des jeunes. Ainsi les structures proposent différentes instances en tant que moyens d'expression :

CVS élu pour trois ans, se réunit au moins trois fois par an. Il est composé de 9 membres : 6 usagers élus (3 titulaires et 3 suppléants) dont deux (1 titulaire et 1 suppléant) parmi les jeunes de la MECS âgés de plus de 11 ans. Ils sont élus par leurs pairs par vote à bulletin secret.

4 Représentants légaux (2 titulaires et 2 suppléants) élus par les représentants légaux des usagers par vote à bulletin secret.

2 représentants du personnel éducatif ou pédagogique mis à disposition élu par et parmi ses pairs à bulletin secret.

1 représentant de l'équipe médico soignante élu par et parmi ses pairs.

1 Administrateur de l'association APAJH Yvelines désigné par le président.

La Direction participe avec voix consultative.

Le Président du CVS est un jeune de l'IME ou la MECS, élu par l'ensemble des membres du CVS.

Un représentant de l'équipe municipale de la ville de Sartrouville est toujours invité, ainsi que la Direction générale.

Le compte-rendu de cette instance est diffusé par tout moyen adapté à tous les membres élus, désignés ou invités ainsi qu'à tous les acteurs institutionnels.

Afin de compléter cette expression et participation des usagers, ces derniers sont invités à répondre à des enquêtes de satisfaction.

### Les Principes de bientraitance

L'organisation de la MECS est fondée sur l'obligation d'accompagner des personnes particulièrement « vulnérables » au sens du code pénal. Cette obligation exige de sa part d'assurer la sécurité, la santé et la dignité des mineurs et jeunes majeurs accueillis. A partir de ce constat, l'établissement garantit à chaque usager le traitement rapide et complet des situations de mauvais traitements dans le respect des procédures en vigueur. Ces démarches sont sous l'autorité de la Direction ou, en son absence, du chef de service ou cadre hiérarchique présent. Chaque adulte ou enfant peut interpeller l'équipe de direction. Les personnes qui accompagnent l'enfant ou adolescent accueilli s'engagent à se réunir dans les plus brefs délais, afin de recueillir toutes les informations nécessaires et décider de l'opportunité de procéder à un signalement. Celui-ci est adressé à la cellule de signalement des droits de l'enfant en lien avec l'ASE.

L'ensemble des salariés est formé aux principes de bientraitance et des sensibilisations régulières sont réalisées tant au niveau institutionnel qu'associatif.

### Instance associative de questionnement et réflexion sur la bientraitance

L'instance de questionnement et réflexion sur la bientraitance s'articule autour de 5 missions :

- Réfléchir, soutenir et proposer des pistes d'action partagées dans le quotidien des établissements et services.
- Aider les professionnels par l'apport d'éclairages, avis et opinions contradictoires, de réflexion sur des situations concrètes.
- Prévenir les actes de maltraitance en s'inspirant de cas cliniques et de questions.
- Permettre une harmonisation des pratiques associatives.
- Produire des communications écrites : relevés de réflexions trimestriels et annuels.

### 3. Les garanties souscrites



**L'assurance** de l'établissement contractée auprès de la MAIF à POISSY, couvre le jeune pour toutes les activités proposées par la MECS dans ses murs et à l'extérieur.

N° contrat : 0904105D

MAIF : 83 avenue Maurice Berteaux 78308 POISSY CEDEX

### 4. Les informations utiles

#### • Personnes qualifiées

Toute personne prise en charge par un établissement ou un service social ou médico-social ou son représentant légal peut faire appel à une personne qualifiée (article L311-5 du code de l'action sociale et des familles).

Pour faire appel à une personne qualifiée, il suffit de remplir la lettre de sollicitation type téléchargeable sur le site internet du Conseil Départemental des Yvelines, de la Préfecture des Yvelines ou de l'ARS Ile de France.

<https://www.iledefrance.ars.sante.fr/media/109407/download?inline>

Une fois complétée, cette lettre de sollicitation devra être envoyée à l'adresse indiquée dans l'article 7 de l'arrêté n°16-78-052 du 22 juillet 2016.

Les coordonnées de secrétariat des personnes qualifiées dans le domaine de compétence de chaque autorité sont disponibles par courrier postal ou électronique aux adresses suivantes :

## Personnes qualifiées des Yvelines

<p>ARS</p> <p>Délégation départementale des Yvelines de l'ARS IDF 143 bd de la Reine 78000 VERSAILLES</p> <p>ARS-DT78-PERSONNES-QUALIFIEES@ars.sante.fr</p>	<p>Conseil départemental des Yvelines</p> <p>Direction Générale Adjointe des Solidarités 2 place André Mignot 78012 VERSAILLES CEDEX</p> <p>personne-qualifiee@yvelines.fr</p>	<p>Préfecture des Yvelines</p> <p>1 rue Jean Houdon 78000 VERSAILLES</p> <p>ddcs-socialeducatif@yvelines.gouv.fr (services mandataire judiciaire à la protection des majeurs") ddcs-hebergement@yvelines.gouv.fr (centre d'hébergement)</p>	<p>Direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse</p> <p>39 rue d'Angiviller BP 80154 78001 Versailles Cedex</p> <p>dtppj-versailles@justice.fr</p>
---	--	---	--

- **Traitement et la protection des données personnelles**

Les **données concernant la personne** peuvent faire l'objet d'un traitement automatisé dans les conditions fixées par la loi du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

L'ensemble des personnes accompagnées par une structure gérée par l'APAJH Yvelines voit son dossier unique informatisé traité dans le logiciel MEDITEAM de Berger Levrault.

La personne accompagnée a le droit de s'opposer, pour des raisons légitimes, au **recueil et au traitement de données nominatives** la concernant, dans les conditions fixées par la loi du 6 janvier 1978 précitée.

Les **données médicales** (et toute autre donnée personnelle) sont protégées par le secret médical et le secret professionnel de toutes les personnes intervenant dans la structure.

La **communication des documents et données** s'effectue également dans le respect des lois et réglementations en vigueur ainsi que des préconisations prévues par la charte des droits et libertés de la personne

En cas de **contestation** ou de réclamation, la possibilité est donnée de contacter les personnes habilitées. A savoir, la structure ou le cabinet ACCENS, désigné par l'association comme délégué à la protection des données (DPO), par mail à l'adresse suivante : [dpo.apajh78@accens.net](mailto:dpo.apajh78@accens.net)

- Démarche qualité

Les structures gérées par l'APAJH Yvelines sont engagées dans une démarche d'amélioration continue de la qualité. La MECS La Maison des Lauris dispose d'une procédure de signalement et de traitement des évènements indésirables, en application de la loi.

« Afin de faciliter l'expression de votre parole ou celle de votre entourage, dans le cas où vous seriez victime ou témoin d'une situation de maltraitance, un dispositif national d'accueil et d'écoute téléphonique est mis à disposition de tous, particuliers comme professionnels, en vue d'alerter sur cette situation, il s'agit du **3977** pour les situations concernant les personnes âgées et les personnes handicapées adultes et du 119 pour les mineurs ». Ces numéros font l'objet d'affichage dans toutes les structures gérées par l'APAJH Yvelines.

